

- DESIGNER EN ARCHITECTURE D'INTERIEUR -DOSSIER N°17160
RÉFÉRENTIELS D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION

ECOLE HOURDE – ESAT (ECOLE SUPERIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES)
 (ATELIER HOURDE – ARTECHNIQUES)

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|---|---|---|---|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| 1 : Constituer le cahier des charges d'un projet d'architecture intérieure A1 Qualification de la demande - Conduite d'un entretien préalable avec le maître d'ouvrage ¹ pour recueillir ses attentes - Identification des moyens disponibles - Étude du contexte : historique du lieu, sa fréquentation et ses publics, environnement de la parcelle | C1 Recueillir les attentes du maître d'ouvrage par un entretien préalable en distinguant son statut (appel d'offre public ou privé), son enveloppe budgétaire et en identifiant la vocation de l'espace à aménager ainsi que le public cible, pour délimiter les contours du projet. C2 Réaliser une étude du contexte du projet afin de le cadrer dans son environnement physique, économique et social en rassemblant les informations relatives au bâti, à son histoire, à son usage et sa fonction et en les analysant au prisme des besoins exprimés. | M1. Mise en situation professionnelle Présentation du cahier des charges d'un projet d'architecture intérieure - <i>Soutenance orale</i> Le candidat motive son choix de projet d'architecture intérieure (préalablement accrédité par un jury professionnel et pédagogique en début d'année scolaire) en démontrant qu'il répond bien aux conditions imposées d'un « projet à vocation grand-public, d'utilité sociale, valorisant le patrimoine préexistant ». Il borne physiquement le projet et le cadre en termes d'enjeux socio-économiques. Il en présente le cahier des charges comprenant : - La qualification de la demande (C1-C2) | Qualification de la demande C1 : Le cahier des charges comprend le compte-rendu d'entretien préalable avec le maître d'ouvrage, dans lequel sont identifiés : - le statut du maître d'ouvrage - l'enveloppe budgétaire - la vocation de l'espace - le public cible - l'environnement C2 : Sont décrits en détail et intégrés dans le relevé de l'existant : -le cadre bâti -le patrimoine existant -l'environnement physique Les conditions imposées pour ce projet sont respectées : - le projet comprend un ERP ² - il sert l'intérêt de la société - il réhabilite un site préexistant |

¹ Maître d'ouvrage = personne physique ou morale pour le compte de laquelle la mission est effectuée et qui en règle les honoraires. Nomenclature d'usage en architecture d'intérieur, employée ici pour désigner le client/commanditaire/donneur d'ordre.

² ERP = Etablissement Recevant du Public

| | | | |
|---|---|---|--|
| <p>A2 Réalisation de l'état des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relevés techniques - Recensement des équipements techniques (fenêtres, portes et gaines) - Relevé de côtes générales - Identification des contraintes techniques (murs porteurs et charpente) - Reportage photographique et/ou croquis | <p>C3 Effectuer les relevés techniques du site en prenant les côtes générales avec des outils de mesure adaptés, en recensant les équipements techniques existants, en identifiant les contraintes du cadre bâti et son orientation afin d'en dégager les potentialités spatiales.</p> <p>C4 Représenter visuellement le lieu à travers des photographies et/ou des croquis des éléments existants afin de rassembler les informations nécessaires à la constitution du cahier des charges.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - L'état des lieux, comprenant ses représentations visuelles (croquis, photos, plans) (C3-C4) | <p>Etat des lieux C3 : -Le plan de bases techniques comprend surfaces, côtes, hauteur sous plafond (HSP), niveau géographique français (NGF), équipements techniques (fenêtre, portes, gaines), contraintes techniques (murs porteurs, charpente) et la circulation verticale (pente PMR, escaliers, ascenseurs)</p> <p>C4 : -les documents permettant le croquis d'observation (photos) figurent bien les éléments existants</p> |
| <p>A3 Intégration de la réglementation au projet d'architecture intérieure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Études techniques (Structure / Fluides / Acoustique / Thermique) - Diagnostics obligatoires (amiante, plomb, DPE³, sécurité et accessibilité) - Urbanisme : constitution du dossier d'autorisation, règles d'urbanisme, prescriptions des bâtiments de France, vérification des nécessités de dépôt de déclaration administrative particulières | <p>C5 Piloter la consultation des bureaux techniques d'études auprès des professionnels compétents pour établir l'audit de prévention des risques techniques afin de s'assurer de la faisabilité du projet et de la sécurité des personnes.</p> <p>C6 Constituer le dossier d'autorisation administrative en rassemblant le permis de construire, la déclaration préalable, les déclarations si nécessaire auprès des bâtiments de France et en s'assurant auprès des collectivités territoriales d'avoir une information administrative actualisée afin de l'intégrer au cahier des charges.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - L'intégration de la réglementation au projet. Celle-ci fait l'objet d'un approfondissement à partir de questions posées par le jury (C5-C6) <p><u>Jury d'évaluation</u> : le président du jury de certification, deux professionnels externes architectes d'intérieur, le référent certification.</p> | <p>Règlementation C5 : -Le candidat sait citer au moins 2 intitulés d'études techniques -la définition du DPE est restituée selon les termes de l'ADEME</p> <p>C6 : De la consultation du cadastre à celle du Plan Local d'Urbanisme, le candidat en déduit les contraintes administratives relatives à la parcelle du site à aménager.</p> |

³ DPE = Diagnostic de Performance Energétique

| | | | |
|--|---|---|--|
| <p>2 : Conceptualiser un avant-projet d'architecture intérieure</p> <p>A4 Réalisation d'un Avant-Projet Sommaire (APS)⁴</p> <p>Cet avant-projet intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les principaux éléments de compréhension du bâti et du site (plans et maquettes) <p>-La réglementation en matière d'accessibilité : loi du 11 février 2005 et conformités réglementaires</p> <p>- La pré-sélection des matériaux, luminaires et mobiliers et leurs fournisseurs (planches) en fonction de critères budgétaires, esthétiques et écologiques (localisation, impact environnemental, durabilité...)</p> <p>En fin de phase APS, le principe d'aménagement et la thématique esthétique sont confirmés.</p> | <p>C7 Matérialiser le projet en produisant des éléments dessinés et construits (plans 2D et maquettes) en phase avec les besoins du client et impératifs du projet en intégrant les contraintes relevées dans le cahier des charges afin d'aider le maître d'ouvrage à faire des choix.</p> <p>C8 Intégrer au projet la réglementation en matière d'accessibilité, en respectant le principe du droit à compensation du handicap et l'obligation de solidarité de la société envers les personnes en situation de handicap, afin de proposer un projet visant l'objectif d'accessibilité conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>C9 Proposer au client une pré-sélection de matériaux et mobiliers avec fournisseurs potentiels choisis en fonction de critères précis pour délimiter les principes esthétiques du projet.</p> | <p>M2 Mise en situation professionnelle</p> <p>Présentation de l'APS - <i>Soutenance orale</i></p> <p>Le candidat présente un avant-projet sommaire (APS) en soumettant au jury les éléments à produire, comme lors d'une situation professionnelle réelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des esquisses, un plan 2D et une maquette volume (C7) -Des planches « matériaux » et « luminaires-mobiliers » présélectionnés (C9) <p>La soutenance fait également l'objet d'une interrogation sur l'intégration de la réglementation en matière d'accessibilité dans le projet (C8).</p> <p><u>Jury d'évaluation</u> : un professionnel externe architecte d'intérieur et le référent certification.</p> | <p>C7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La représentation de l'espace par le dessin manuel figure les perspectives avec 1 ou 2 points de fuite, les rough ambiances sont texturés. -Plans, coupes, élévations en 2D et vues 3D volumétriques sont fournis et sont mises à l'échelle. -Les esquisses sont réalisées à la main (feutre et calque) ou avec logiciel (Archicad, Autocad, Sketchup) -La maquette d'intention fournit au moins 2 hypothèses d'implantation avec gestion des flux et des accessibilités. <p>C8 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le candidat explique la teneur de la loi du 11 février 2005 : titre, principe, les 4 familles de handicap, les 2 dispositifs complémentaires -Le candidat connaît la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et sait définir les concepts « d'aménagement raisonnable » et de « conception universelle » de l'article 2. <p>C9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une planche « matériaux » et une planche « luminaires-mobiliers » sont proposées en fonction de critères fonctionnels, techniques et esthétiques |
|--|---|---|--|

⁴ Avant-projet sommaire (APS) = somme d'éléments tangibles servant à représenter concrètement le cadre existant et les aménagements et implémentations proposés par l'architecte d'intérieur en réponse à la problématique du client.

| | | | |
|--|---|---|---|
| <p>A5 Réalisation d'un Avant-Projet Définitif (APD)⁶ et présentation au maître d'oeuvre</p> <p>L'APD comporte un dossier regroupant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans généraux de principe - Coupes, élévations, façades de principe - Plans de détail - Cahier de tendance - Enveloppe prévisionnelle budgétaire <p>Il implique une présentation finale de l'APD auprès du client pour validation.</p> | <p>C10 Concevoir les éléments techniques détaillés du projet d'architecture intérieure, tels que des animations 3D du lieu, en utilisant les outils et logiciels adéquats afin de permettre au client de se projeter et de se repérer dans le projet.</p> <p>C11 Constituer un cahier de tendances reprenant les matériaux et mobiliers validés en amont par le client en sélectionnant des fournisseurs selon des critères de localisation et d'impact environnemental afin d'acter les choix du client pour la phase finale du projet.</p> <p>C12 Établir l'enveloppe budgétaire prévisionnelle par un tableau estimatif des principaux postes : gros-œuvre, viabilisation, décoration, mobilier afin d'estimer le prix global du projet.</p> <p>C13 Présenter l'avant-projet définitif au maître d'ouvrage pour validation en expliquant et en défendant les choix opérés au moyen des documents détaillés ainsi qu'en permettant au maître d'ouvrage de comprendre les principes volumétriques, de circulation, d'accès tout public et de perspectives afin de lui permettre de faire un choix éclairé.</p> | <p>M3 Mise en situation professionnelle</p> <p>Présentation de l'APD - <i>Soutenance orale</i></p> <p>Le candidat présente un avant-projet définitif du programme qui donne lieu à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la modélisation numérique du projet (C10) - le cahier de tendances (C11) - l'enveloppe budgétaire (C12) <p>Le candidat est précisément évalué ici sur sa capacité à expliciter les grands principes d'aménagement de l'espace d'une part et d'autre part à présenter un devis en sachant l'argumenter et le détailler (C13).</p> <p><u>Jury d'évaluation</u> : un professionnel externe, le référent certification et trois membres de l'équipe pédagogique (un architecte d'intérieur, un architecte, un enseignant universitaire conduisant le mémoire)</p> | <p>-les matériaux sélectionnés respectent les normes HPE⁵</p> <p>C10 -les outils infographiques de simulation sont employés pour figurer la déambulation et les flux (logiciel cinéma 4D)</p> <p>C11 -Les cahiers de tendances sont réalisés espace par espace</p> <p>C12 : -le devis respectant le budget comprend chaque corps de métier concerné. -des ordres de grandeurs réalistes sont établis pour le coût des matières premières et de la main d'œuvre -la marge de l'architecte est comptabilisée</p> <p>C13 -La prise de parole suit un plan -Le projet est illustré par des visuels -Les objections émises par le jury sont comprises et traitées - Le Ratio Obligatoire Normé pour l'accessibilité est apparent sur les plans du candidat.</p> |
|--|---|---|---|

⁵ Norme HPE = Haute Performance Energétique, ensemble de labels officiels français qui rend compte des performances énergétiques.

⁶ Avant-projet définitif (APD) =prépare la phase de consultations des entreprises par la formalisation du projet en documents techniques, détaillés et en établissant une enveloppe prévisionnelle.

| | | | |
|--|--|---|--|
| <p>3 : Piloter la conduite opérationnelle d'un projet d'architecture intérieure</p> <p>A6 Constitution du dossier « Marché de Travaux »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établissement du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) - Collecte et analyse des devis - Sélection des entreprises en concertation avec le maître d'ouvrage | <p>C14 Constituer le Dossier de Consultation des Entreprises en une somme de documents (état des lieux annoté, plans et description du projet par corps d'état, proposition de retro-planning, cahier des clauses techniques particulières) pour permettre aux entreprises interrogées de fournir une réponse et un chiffrage précis, en toute connaissance de cause.</p> <p>C15 Analyser les offres d'entreprises de travaux pour le compte du maître d'ouvrage en les comparant sur les plans techniques et tarifaires et en mobilisant ses connaissances du secteur pour assister le maître d'ouvrage dans leur sélection.</p> | <p>M4 Cas pratique</p> <p>Plans de détails techniques au 1/5^e et au 1/10^e - <i>Production sur table</i></p> <p>Dans le cadre de la constitution d'un Dossier de Consultation des Entreprises, le candidat doit fournir des plans de détails techniques aux 1/5^e et 1/10^e (C14).</p> <p>M5 Etude de cas</p> <p>Comparatif critique de devis - <i>Présentation orale</i></p> <p>A partir de plusieurs devis d'entreprises dans lesquels ont été glissées des irrégularités (ex : tarif erroné, oubli de postes de dépense), le candidat établit un comparatif des offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> -tarifaires -techniques <p>Il sélectionne un devis et justifie son choix (C15).</p> <p><u>Jury d'évaluation</u> : le référent certification, trois membres de l'équipe pédagogique (un architecte d'intérieur, un architecte, un enseignant universitaire conduisant le mémoire), le responsable de l'insertion professionnelle</p> | <p>C14</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les plans et coupes côtés de détails techniques aux 1/5^e et 1/10^e sont fournis pour les éléments construits sur mesure -Au moins un élément du projet devant être construit sur mesure est figuré en plan de détails techniques <p>C15</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les irrégularités et les oublis sont repérés - Le choix du devis « le moins disant » est fait conformément à la réglementation des marchés - Le meilleur devis de proportion rapporté à la surface est identifié |
|--|--|---|--|

Designer en architecture d'intérieur- – Demande n°17160- RNCP
ESAT

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

| | | | |
|---|---|--|---|
| <p>A7 Conduite de chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planification et coordination des corps de métiers intervenants - Suivi de chantier - Assistance à Opération de Réception (AOR) de chantier : <u>contrôle des prestations, procès-verbaux</u>, levées de réserves, <u>acte de garantie décennale</u> | <p>C16 Coordonner les missions des différents corps de métier en ordre de passage réglé par un retro-planning <u>anticipant la chronologie du chantier</u> pour un bon séquençage des interventions et un jalonnement par des réunions de chantier programmées.</p> <p>C17 Opérer un suivi précis de l'exécution des travaux en rédigeant des comptes-rendus des réunions et visites de chantier pour effectuer des contrôles de conformité avec les clauses techniques et les délais prévus.</p> <p>C18 Évaluer les prestations réalisées par chaque entreprise en rédigeant des procès-verbaux de réception des travaux, assortis de réserve(s) le cas échéant, pour récapituler les conditions de la fin du chantier et acter une date de réception des travaux, point de départ officiel de la garantie décennale et de la garantie de parfait achèvement des travaux.</p> | <p>M6 Cas pratique</p> <p>Constitution d'un retro-planning (C16)- <i>Production écrite</i></p> <p>À partir d'un projet d'aménagement établi pour un établissement recevant du public (ERP), le candidat produit un planning de chantier.</p> <p>M7 Etude de cas</p> <p>Suivi et contrôle de chantier (C17-C18) - <i>Interrogation orale</i></p> <p>A partir de la présentation par un architecte d'intérieur professionnel en activité de la conduite d'un chantier réel incluant restitution de photos, devis et comptes-rendus de chantier, le candidat est interrogé sur le suivi de l'exécution des travaux et sur le contrôle du chantier.</p> <p><u>Jury d'évaluation</u> : un professionnel externe, le référent certification, un membre de l'équipe pédagogique et le responsable de l'insertion professionnelle</p> | <p>C16 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les corps de métier sont représentés. - Leur intervention est séquencée de sorte à assurer l'enchaînement logique des travaux. - Les délais impartis sont consignés. <p>C17 :</p> <p>Le candidat sait ordonner les documents fournis de façon à récapituler les phases essentielles d'un chantier : démolition / réseaux électrique & de plomberie / maçonnerie / menuiserie / peinture</p> <p>C18 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les critères de suivi de contrôle du chantier sont énumérés de façon exhaustive |
|---|---|--|---|

| | | | |
|---|---|---|--|
| <p>4 : Gérer et développer son activité d'Architecte d'intérieur</p> <p>A8. Direction de l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix du modèle économique - Création de la structure juridique - Gestion comptable et financière <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de propositions d'honoraires et contrats de mission <ul style="list-style-type: none"> - Protection des créations et de la pratique professionnelle | <p>C19 Piloter la gestion administrative et financière de l'agence ou cabinet pour garantir sa rentabilité et sa viabilité en choisissant un statut juridique en adéquation avec son modèle économique en veillant au respect de l'équilibre financier.</p> <p>C20 Rédiger des documents contractuels en utilisant les modèles conformes pour entériner une relation commerciale avec le client, les fournisseurs ou les entreprises et pour se prémunir contre tout vice de forme.</p> <p>C21 Protéger juridiquement</p> <ul style="list-style-type: none"> - sa pratique professionnelle en souscrivant les bonnes assurances - ses créations en s'appuyant sur le droit des dessins et modèles, les droits d'auteur et de la propriété intellectuelle, pour assurer la pérennité de son activité. | <p>M8 Réflexion sur la pratique professionnelle</p> <p><i>Présentation orale du projet</i> professionnel du candidat</p> <p>Lors de son passage devant le jury, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> -présente son projet professionnel (C19) -déchiffre un contrat de mission de marché privé ou public (C20) <p>-expose les enjeux de la propriété intellectuelle pour le métier d'architecte d'intérieur (C21)</p> <p><u>Jury d'évaluation</u> : un professionnel externe (consultant en création d'entreprise / membre d'associations professionnelles du métier) et le responsable de l'insertion professionnelle</p> | <p>C19 : Le projet professionnel du candidat fait état précis : -du modèle économique choisi -du statut juridique le plus adéquat correspondant - de l'assurance idoine (responsabilité civile et garantie décennale obligatoire)</p> <p>C20 : <u>Il identifie</u> dans un contrat : -les parties contractantes, -l'objet / mission du contrat -sa nature complète ou partielle -les clauses particulières - taux d'honoraires et rémunération -la gestion des acomptes -les obligations des parties</p> <p>C21 : <u>Le candidat décrit</u> la procédure de dépôt d'immatriculation à l'INPI.</p> |
|---|---|---|--|

| | | | |
|---|--|---|---|
| <p>A9. Veille stratégique et formation continue de l'architecte d'intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille réglementaire et technique (consultation des sources institutionnelles et relatives au secteur, textes de loi) - Veille créative et prospective - Formation continue : technique (construction), numérique (conception), innovation (identification de nouvelles tendances & progrès techniques) | <p>C22 Opérer une veille réglementaire et technique en consultant régulièrement le cadre légal général applicable à l'activité d'architecture intérieure et en s'appuyant sur relais professionnels pour garantir la conformité des projets.</p> <p>C23 Organiser sa montée en compétences technique, numérique et en innovation en consultant les sites internet et la presse spécialisée, en visitant les salons et les expositions français et internationaux, et en identifiant, le cas échéant, ses besoins en formation spécifiques afin de se maintenir à l'avant-garde de sa pratique professionnelle.</p> | <p>M9 : Travail de recherche</p> <p>Présentation des résultats d'une veille métier - <i>Production écrite</i></p> <p>Le candidat établit des fiches de veille (C22) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une fiche renseignant le cadre légal de sa future activité professionnelle (Accessibilité, Urbanisme, Environnement, Construction) - Une fiche de sources et références de l'écosystème professionnel (sites internet, presse spécialisée, salons internationaux) (C23) | <p>C22 :</p> <p>La fiche « cadre légal » comprend les références juridiques et leurs sources internationales, européennes et françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> -cadre légal de la prise en compte du handicap -réglementation environnementale et écoconstruction du Grenelle de l'environnement -commission BTP du Ministère du Logement -normes de sécurité NF <p>C23 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fiche « sources et références » contient des sources françaises, européennes et internationales - Les habitats de demain sont matière à une réflexion prospective et créative au sein de la fiche |
| <p>A10. Promotion de l'activité d'architecte d'intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication externe - Relation clientèle | <p>C24 Élaborer les supports de communication de son activité d'architecte d'intérieur ciblant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les clients potentiels en rendant visible son savoir-faire par divers supports (site internet, publicité et réseau sociaux) - Les clients actuels en analysant les retours et en développant une relation clientèle visant la fidélisation pour pérenniser l'activité et bâtir une notoriété. | <p>M10 : Cas pratique (C24-C25)</p> <p>Constitution de supports de communication - <i>Support écrit et présentation orale</i></p> <p>Le candidat réalise un site internet ainsi qu'un profil sur un réseau social de son choix, sur lesquels il publie CV et portfolio de réalisations professionnelles.</p> | <p>C24 :</p> <p>Le site internet contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nature de l'activité - la vision de l'architecte - des visuels de réalisations - un onglet « contact » |

| | | | |
|---|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Relations publiques | <p>C25 Développer un réseau de partenaires professionnels et prescripteurs en faisant partie d'annuaires d'alumni, d'associations professionnelles et en se constituant un portefeuille de prestataires et fournisseurs de confiance et de qualité afin de gagner en visibilité professionnelle.</p> | <p><u>Jury d'évaluation</u> : un professionnel externe (consultant en création d'entreprise / membre d'associations professionnelles du métier) et le responsable de l'insertion professionnelle</p> | <p>C25 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le profil LinkedIn du candidat est créé. -Le candidat peut citer deux associations professionnelles majeures de son champ d'activité -Le candidat peut citer au moins trois fournisseurs de matériaux en justifiant ses préférences. |
|---|---|--|---|

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle :

- **Rapport de stage**
- **Epreuve d'anglais technique** (note d'intention) appliquée à un projet d'architecture intérieure
- **Projet d'architecture intérieure-design d'espace de fin d'année** (rendu et soutenance orale devant jury avec remise d'une note d'intention)
- **Mémoire professionnel sur un sujet d'architecture intérieure-design d'espace**